

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 28 octobre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°12

DÉCISION N° 0-24732-2011/DEF/DPMM/1
portant abrogation de texte.

Du 12 septembre 2011

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ;
bureau « officiers »* .

DÉCISION N° 0-24732-2011/DEF/DPMM/1 portant abrogation de texte.

Du 12 septembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 1 7 8 1 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 664/DEF/DPMM/1/E du 6 novembre 1990 (BOC, p. 3961 ; BOEM 321.4).

Référence de publication : BOC N°45 du 28 octobre 2011, texte 12.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

- circulaire n° 664/DEF/DPMM/1/E du 6 novembre 1990 relative aux listes d'état-major.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Olivier LAJOUS.